

Intervenants présents

Pour la maîtrise d'ouvrage – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Normandie) :

- . Damien LEVALLOIS, directeur de projets ;
- . Arnaud FORGAR, adjoint.

Pour Réseau de Transport d'Électricité (RTE) :

- . Pierre CECCATO, chef de projet raccordement.

Garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- . **Dominique PACORY, excusé ;**
- . **Laurent PAVARD ;**
- . **Jean TRARIEUX.**

Animation par Marion SIVY, SYSTRA

1. INTRODUCTION DE LA REUNION

Marion SIVY, SYSTRA

Bonsoir à tous, on va démarrer la réunion et si d'autres personnes nous rejoignent elles prendront la réunion en cours de route. Merci à vous d'être présent ce soir pour ce qui s'inscrit dans la concertation sur le nouveau projet de parc éolien en mer dans la zone dite « Centre Manche » qui se tient à Cherbourg, ce soir, dans cette salle qui est mise à disposition par la ville. Monsieur le Maire ne pouvait pas être présent ce soir, il s'en excuse.

Je vais donner la parole dans un premier temps à la maîtrise d'ouvrage qui est à mes côtés, représentée par la DREAL avec Arnaud FORGAR et Damien LEVALLOIS, et RTE avec Pierre CECCATO, qui présenteront le projet et son raccordement électrique.

Je donnerai également la parole aux garants Monsieur PAVARD et Monsieur TRARIEUX pour qu'ils puissent présenter leur rôle et se présenter eux-mêmes. Après quoi nous aurons un temps d'échange assez long en fonction de vos questions et puis une conclusion qui interviendra vers 21h. On est donc ensemble pour à peu près deux heures.

Je vous invite à parler dans le micro. Je sais que nous ne sommes pas très nombreux, ça peut paraître artificiel de parler dans le micro mais la réunion est enregistrée pour la rédaction du compte-rendu donc je vous inviterai à attendre d'avoir un micro pour vous exprimer. Et puis viser, aussi bien du côté intervenant que du côté public, la concision et des propos plutôt directs pour permettre à la parole de circuler. Sans plus attendre je vais donner la parole à Monsieur LEVALLOIS pour un petit mot d'introduction et puis aux garants pour pouvoir se présenter.

Damien LEVALLOIS, DREAL

(Voir diaporama joint à ce compte-rendu)

Bonsoir à toutes et à tous. On est là ce soir devant vous pour vous présenter le projet appelé Centre Manche 2. Ce projet se situe dans une zone qui a été déterminée lors du débat public en 2019-2020. Débat public qui portait finalement sur la recherche d'un espace pour pouvoir implanter un premier projet et d'autres suivants. Cet espace était très large puisqu'il faisait 10 000km² entre quasiment Cherbourg et le Tréport.

Aujourd'hui on a déterminé cette zone Centre Manche, on a pu mener des études complémentaires sur cette zone qui semble propice au développement de l'éolien. Aujourd'hui nos attentes par rapport à cette concertation c'est que vous puissiez vous exprimer sur la possibilité et les conditions d'implantation de ce projet dans cette zone Centre Manche. Si le premier projet est calé et que le lieu de raccordement du premier projet est fixé vers le Cotentin, pour ce second projet nous avons une option préférentielle de raccordement vers le Calvados sans exclure la Seine-Maritime du débat.

Enfin, ce temps de concertation pour l'Etat maître d'ouvrage c'est certes présenter ce projet mais aussi la politique de transition énergétique au travers du changement climatique à venir et de la nécessaire transition que l'on doit mener pour lutter contre ce changement ou en tout cas en éviter ses effets.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci. Monsieur TRARIEUX, je pense que votre micro est directement opérationnel.

Jean TRARIEUX, garant CNDP

Bonsoir, un petit mot sur notre rôle, les garants. Des débats publics ou des concertations en France ou en Normandie il y en a eu plusieurs, on ne va pas tous les refaire car c'est « concis » le terme. Donc on va juste revenir sur un : en 2019-2020 il y a un débat public dont l'objectif était de déterminer quelle serait la meilleure zone de 300km² pour implanter un parc dans une zone qui faisait plus de 10 000km². Donc vous avez peut-être participé à certains de ces débats. À la suite de ce débat public, fin 2020 la ministre de la Transition écologique a décidé de poursuivre le projet en retenant une zone de 500km² appelée Centre Manche qui vous sera représentée dans la suite de réunion. Il se poursuit actuellement et fait l'objet d'une concertation continue, mais ce n'est pas l'objet de la réunion ce soir.

Fin d'été 2021, l'année dernière, le Premier ministre a annoncé la création d'un nouveau parc donc l'Etat a saisi la CNDP. Sur cette saisine, la CNDP avait deux possibilités : soit relancer un débat public, qui est piloté par la CNDP ou faire le choix de la concertation préalable qui est pilotée par la maîtrise d'ouvrage. Le débat public précédent était très récent, on se situe dans la même zone, dans les traces du projet précédent donc la CNDP a fait le choix d'une concertation préalable sous le pilotage de la maîtrise d'ouvrage et a nommé trois garants : Dominique PACORY, dont on n'a pas encore la photo et qui est absent pour des raisons de santé mais qui sera là dans les prochaines réunions, Laurent PAVARD qui est à côté et moi-même.

Qu'est-ce qu'une concertation ? En deux mots, c'est vous donner la parole et la faire entendre. Nous, notre mission c'est de veiller aux objectifs et aux principes. C'est donc ce que je vous propose, de regarder quels sont les objectifs de la concertation. La concertation c'est vous donner la parole, car vous pouvez, vous devez participer j'ai presque envie de dire et peser sur les projets d'investissements qui concernent votre environnement et votre quotidien. Et donc vous êtes associés par cette concertation à la décision d'investissement. Pour ça qu'est-ce qu'il faut ? Que vous ayez une information c'est l'objectif de ce soir. Il faut qu'elle soit complète et objective alors on n'est pas là pour vendre des petits pains mais la maîtrise d'ouvrage est là pour vous expliquer le projet, vous donner le moyen de s'exprimer sur cette concertation. Il y a six présentations du projet, ce soir c'est la quatrième du cycle.

Après on va enchaîner sur des réunions thématiques. Je ne vais pas toutes les détailler, Monsieur LEVALLOIS le fera en fin. Vous avez la possibilité de cartes T, vous avez la possibilité de poser des questions sur le site internet, s'il y a des associations de faire des cahiers d'acteurs. Vous avez donc tout un panel pour participer.

Et le dernier objectif de la concertation, c'est enfin, et ça me concerne directement : c'est restituer le plus fidèlement possible ce que vous aurez dit, les propositions, les idées. Pour ça on fera un rapport sur ce sujet. Et l'idée qui n'est même pas subliminale de tout ça c'est de dire que les bonnes décisions ce sont celles qui sont partagées. C'est l'objectif.

Sur les principes, ils sont relativement simples, il y en a trois :

- **Transparence** : qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que tout ce qui va se passer dans cette concertation est public, toutes les présentations seront sur le site, tout sera sur le site, tout se fait en public. Ce n'est pas comme à Avignon, il n'y a pas de festival off où on fait des réunions sur des sujets sans le public.
- **Extrêmement important** : l'équivalence de la parole. Dans cette concertation, des élus vont prendre la parole, des représentants d'associations, des industriels, peut-être des citoyens. Quel que soit votre rôle, ou votre statut, votre parole a le même poids et c'est assez important en tant que citoyen. Votre parole a le même poids que celle d'un élu ou d'un représentant d'une association. Vous pouvez prendre la parole, on vous y incite.
- **L'important c'est l'argumentation**, tout avis ou position doit être argumenté ou explicité. Pourquoi ? On n'est pas sur un sondage, c'est la période en ce moment mais ce n'est pas le concours de ceux qui sont pour ou contre, c'est l'argumentation.

Et alors les quelques dates :

- La concertation a débuté le 4 janvier 2022 par une conférence de presse. Donc je disais on est à la quatrième présentation du projet, c'est la fin d'un premier cycle.
- Cette concertation va se poursuivre dans un premier temps jusqu'au 10 mars car je pense que vous n'avez pas réussi à échapper que cette année c'est une année électorale et donc au 10 mars on va arrêter pour la période de réserve, on est un mois avant la période présidentielle, on va faire une pause pendant un mois plus les deux semaines de présidentielles.
- On reprend au 25 avril qui est un lundi, au lendemain du deuxième tour jusqu'au 11 mai où on fera une réunion de clôture. Et à partir de là, 11 mai, on a un mois pour remettre notre rapport.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci. Je repasse la parole à la maîtrise d'ouvrage pour la présentation du projet, monsieur LEVALLOIS.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Ce nouveau projet, avant d'y aller directement, peut-être revenir sur la transition énergétique dont on entend tant parler. Cette transition énergétique elle est nécessaire finalement pour que demain on rejette moins de CO² dans l'atmosphère et pouvoir rester sur les engagements que l'on a pris au niveau international : c'est-à-dire ne pas contribuer à une élévation de température de plus d'1,5 degrés à l'horizon 2050.

Alors qu'est-ce que ça veut dire concrètement ? Qu'il nous reste dans notre budget carbone 500 gigatonnes à rejeter pour être dans cet objectif. 500 gigatonnes globalement, on les aura atteints d'ici 2030 et dépassera la limite de 1,5 degrés et on sera dans l'objectif 2 degrés. Vous voyez que ce qu'il restera à rejeter de 2030 à 2050 c'est à peu près entre 500 et 800 gigatonnes. On a encore beaucoup d'efforts à faire si on veut rester sous ces 2 degrés.

Sur le comment ça se traduit, dans les éléments d'organisation de la politique énergétique il y a une stratégie nationale énergétique bas carbone qui permet d'alimenter les lois, les décrets. Cette stratégie a pour but de réduire les gaz à effet de serre de 40% toujours pour éviter la production de CO². Et d'atteindre bien sûr ce que je vous ai dit, la neutralité carbone d'ici 2050. Pour faire ça, construire des énergies renouvelables, les mettre en œuvre, au titre de la production d'électricité, de chaleur et de réduire la consommation finale de carburant. Sur cette mise en œuvre de production d'énergie via du renouvelable il y a forcément un impact sur la part du nucléaire qui diminue puisqu'on ajoute fortement les énergies renouvelables dans le système électrique mais on va y venir plus précisément sur la diapo suivante.

L'électricité c'est quoi aujourd'hui ? Dans notre mix énergétique, ce n'est que 25%, quasiment que du nucléaire. Et tout ce qui est en rouge, ce sont les énergies fossiles. Donc notre consommation d'énergie aujourd'hui c'est

60% d'énergies fossiles qui produisent le CO² qu'on ne doit pas rejeter dans l'atmosphère. L'objectif à 2050 c'est que cette part des énergies fossiles soit réduite au maximum et que l'on augmente notre capacité énergétique via des systèmes électriques. C'est pour ça que toutes les politiques actuellement vont vers l'électrification de tous nos usages. En 2035, les véhicules, dès aujourd'hui, dans la construction des bâtiments, le fait de rentrer avec des systèmes de chauffage, de production d'eau chaude avec des énergies électriques, des pompes à chaleur. Il faudra être sobre dans l'avenir, donc c'est toutes les politiques liées à l'isolation des bâtiments. Et il faudra être efficace, utiliser la bonne énergie au bon endroit.

Vous allez me dire supprimer ce camembert de 60% c'est beaucoup jusqu'en 2050. En fait la marge, l'effort qu'on a aussi à faire d'ici 2050 c'est que ce camembert doit être globalement divisé par deux car on aura deux fois moins d'énergie à notre disposition d'ici 2050 qu'on en a aujourd'hui. C'est-à-dire que la sobriété sera l'effort maximum mis en œuvre pour pouvoir atteindre nos objectifs. Donc effacer le rouge mais à la fin on a deux fois moins d'énergie à notre disposition. Pour en arriver à cette solution technique, l'Etat a demandé à RTE de réfléchir au futur énergétique à 2050. Un travail qui a été fait sur deux ans, en associant toutes les filières énergétiques que ce soient des associations ou des industriels pour construire et écouter chacun quant à leurs possibilités de développement ou pas et quant aux possibilités techniques. Aujourd'hui, six scénarios ont été proposés à la sortie de ces deux ans de discussion :

- Un scénario M0 : 100% d'énergie renouvelable à l'horizon 2050.
- Et à l'autre extrémité un scénario N03 avec la relance du nucléaire avec le développement de 14 EPR d'ici 2050.

Ces deux scénarios donnent des bases de réflexion. Si on prend le N03, le maximum de nucléaire, c'est-à-dire 14 EPR d'ici 2050, qu'est-ce qu'il reste à mettre en œuvre pour arriver à notre bilan énergétique final qui sera celui d'aujourd'hui divisé par deux ? Il nous resterait à répartir sur globalement trois autres types d'ENR : l'éolien terrestre, l'éolien en mer et le photovoltaïque ce besoin énergétique. Pour l'éolien en mer qui nous intéresse ce soir, ce serait 22 GW à développer, aujourd'hui nous sommes en train de parler du septième. Ce serait 43 GW d'éolien terrestre, aujourd'hui nous en avons 18 et ce serait 70 GW de photovoltaïque et nous n'en avons que 12. Ce serait le scénario minimum de développement d'ENR parce qu'on considère qu'on va construire 14 réacteurs nucléaires. Mais on ne sera jamais sur le scénario M0 et jamais sur le scénario N03, on sera dans du N1, N2. Je vous laisse découvrir les chiffres que cela implique pour le développement énergétique si on est sur du développement intermédiaire.

Pour revenir sur notre projet, le projet Centre Manche, défini à l'issue du débat public 2019-2020, la zone Centre Manche est issue des cartes participatives qui ont été produites pendant le débat public (carte du bas). Vous voyez deux gros panaches, une zone autour de la zone Centre Manche avec les points 82, 7, 10, 7 et une autre plutôt au large de la Seine Maritime. On a évacué la Seine Maritime assez vite des réflexions car finalement il y avait beaucoup de trafic maritime diffus dans cette zone et il nous semblait assez difficile de pouvoir faire le développement d'un parc éolien, en tout cas dans le temps qu'on nous demandait.

Et donc la zone Centre Manche s'est imposée et pour pouvoir être plus ambitieux on a revu une des conditions sur laquelle on avait dit qu'on ne reviendrait pas : c'est le chenal d'accès du port d'Antifer, c'est un chenal pour les pétroliers qui arrivent de l'Atlantique et qui vont vers le port du Havre, vers le port d'Antifer, c'est-à-dire le port pétrolier. Donc on a décidé d'effacer ce chenal et on est en train de travailler pour le mettre ailleurs.

Alors cette zone, elle est bordée au nord par le rail des navires qui alimentent tous les ports Nord Europe, qui viennent d'Asie. Elle est à 10 milles nautique du rail, il y a une zone de sécurité demandée par la préfecture maritime. Elle est bordée à l'est par les ferries, par le Transmanche Ouistreham-Portsmouth et Le Havre-Portsmouth, au sud sur une zone d'entraînement et de tir de la Marine nationale mais aussi sur une zone de pêche puisque c'est la fin du gisement de coquilles Saint-Jacques.

Et enfin à l'ouest, on a trois enjeux :

- Un enjeu lié au trafic maritime puisque c'est aussi une voie d'accès aux ports du Havre et de Rouen
- C'est aussi un lieu où il y a des paléo vallées puisque dans l'ancienne ère glaciaire, il n'y avait pas d'eau dans cet espace qui, aujourd'hui est un espace maritime. Il n'y avait que nos fleuves qui s'écoulaient dans cette zone et donc aujourd'hui cette zone est pleine de sédiments et ce n'est pas facile de faire de l'éolien posée dans une paléo vallée.

- Enfin, tout l'arrondi c'est la prise en compte d'un éloignement par rapport aux tours UNESCO de Saint-Vaast-la-Hougue.

Au centre, on a une zone déjà affectée à une zone d'activités économiques : c'est une zone de granulats en mer. J'en ai fini sur la présentation de cette zone Centre Manche.

Arnaud FORGAR, DREAL

Depuis la fin du débat public, depuis qu'on a décidé de cette zone Centre Manche on a continué à travailler durant l'année 2021. On a lancé de nouvelles études, on a poursuivi des études en cours et tout ça nous a permis d'accumuler des données et venir vers vous aujourd'hui avec une organisation un peu plus précise de cette zone Centre Manche. On vous a dit qu'il y avait deux projets :

- Un premier projet qui était issu du débat public d'1 GW qui est situé au Nord-Ouest de la zone qui est le plus proche de la terre ;
- Et un second projet pour lequel on vient vous voir aujourd'hui : on vient vous voir avec une zone de concertation qui fait 290km² mais sur laquelle on a déjà une zone préférentielle qui est située sur la partie est de la zone. Sur la zone de concertation on a identifié deux autres enjeux liés au paysage et à l'accès de concession de granulats dont Damien a discuté. Ce projet va faire 1,5 GW donc il sera 50% plus puissant que le premier projet et on organise son raccordement au réseau avec deux raccordements. Un premier raccordement d'1,25 GW qui va raccorder l'électricité produite par le premier et une partie du deuxième. Et un deuxième raccordement équivalent que l'on situe préférentiellement dans le Calvados qui va évacuer, pour le coup, que de l'électricité produite par le deuxième projet.

Point intéressant avec cette nouvelle zone de projet c'est qu'on est vraiment avec une zone Centre Manche. On retrouve le pourquoi du comment du nom de la zone Centre Manche. On va être éloigné au plus proche à 43km des côtes de Gatteville-le-Phare. C'est-à-dire qu'actuellement le point le plus proche de la côte de cette zone préférentielle ça va être Gatteville-le-Phare, 43km. Alors que le premier projet, le département le plus proche ça reste le Cotentin, là sur ce deuxième projet ça va être aussi proche du Calvados : 44km de la pointe du Hoc et côté Seine-Maritime on est à 47km au plus proche de la zone. Donc vraiment un nouveau projet qui est quasiment équidistant des trois départements, et c'est pour ça qu'on a fait quatre réunions de concertation dans chacun des départements, deux dans la Manche. On a un projet qui va être ce qui concerne toute la baie de Somme.

Les grandes caractéristiques du projet :

- La puissance 1,5 GW, qu'est-ce que ça représente ? Ça représente environ la consommation annuelle d'environ un million de foyers français. Ça ne va pas alimenter un million de foyers français c'est simplement une équivalence. Pour vous donner un ordre d'idée, en termes de production, une tranche nucléaire de Flamanville c'est environ 1,4 GW. Par contre ça va produire plus que l'éolien en mer car c'est une énergie qui produit plus à puissance équivalente. On estime que les deux projets de la zone Centre Manche, le premier d'1,5GW et le second vont produire à peu près l'équivalent d'une tranche nucléaire de Flamanville.
- La localisation je vous en ai parlé, on sera sur un projet qui occupera entre 220 et 250km² au sein de cette zone Centre Manche. Le coût de l'investissement, quand on y compte le raccordement ce sera entre 4 et 5 milliards d'euros estimés et ce sera un projet que l'on envisage de mettre en service à l'horizon 2031. Je vais vous présenter le calendrier par la suite.
- Sa composition : on sera sur des éoliennes que l'on n'a pas l'habitude de voir sur le terrestre. On sera entre 75 et 125 éoliennes qui feront entre 250 et 290m de haut. Là on est à Cherbourg dans le Cotentin, 290m de haut ça correspond aux éoliennes dont les pâles sont produites dans l'usine LM Wind qui est située sur le port de Cherbourg.

Donc les études, je vous ai dit pour venir aujourd'hui vous voir, on a continué à travailler depuis le débat public, on a mené de nombreuses études donc je ne vais pas toutes vous les présenter mais quand elles sont terminées elles sont disponibles sur le site de la concertation et au fur et à mesure que l'on va les terminer on va les verser. Sachez simplement que l'on a travaillé à la fois sur l'environnement, sur la technique des fonds marins et qu'on a aussi regardé tout ce qui était milieux humains : c'est-à-dire qu'on va s'intéresser aux activités et aux

conséquences sur le paysage et le patrimoine qui sont des éléments importants. On continue de travailler et ces études se poursuivront jusqu'aux autorisations du projet.

Donc le calendrier du projet : là, on est vraiment au démarrage du projet. On est vraiment dans la phase consultation du public, donc on vient vous voir pour en discuter, vous en informer. Actuellement on travaille pour les services de l'Etat, qui a initié ce projet. Derrière on va sélectionner un industriel, un porteur de projet privé pour poursuivre le développement du projet. Cet industriel, cet acteur privé sera sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres sur lequel on va pouvoir discuter avec les différents candidats des différentes modalités des candidats, justement, ce que l'on appelle un dialogue concurrentiel et cette phase va se poursuivre. On va l'initier en 2022 on espère et la terminer en 2023.

Ça veut dire que fin 2023 on connaîtra le porteur de projet privé qui sera en charge du parc. Ce porteur de projet va être amené à aller revoir les services de l'Etat pour demander les autorisations nécessaires. Ces autorisations on espère les attribuer en 2026 et à partir de là on pourra engager la construction du parc jusqu'à la mise en service que l'on estime, comme je vous l'ai dit en 2031.

Maintenant je vais laisser la parole à RTE, mon collègue qui va vous présenter les modalités de raccordement.

Pierre CECCATO, RTE

Bonsoir à tous, je suis Pierre CECCATO, je représente RTE ce soir et je vais vous présenter les principaux éléments du raccordement. Je vais revenir sur qui est RTE, le réseau de transport d'électricité. Nous avons pour mission, une mission de service public qui est de garantir à tous l'accès à l'énergie électrique 7 jours sur 7, 365 jours par an. Il y a un point particulier avec l'énergie électrique qui la distingue des autres, cette énergie ne se stocke pas ça veut dire que ce qui est consommé doit être produit à l'instant où c'est consommé. Pour faire cela, on réalise une mission d'équilibre entre les producteurs et les consommateurs que l'on met en relation à travers le réseau électrique très haute tension terrestre et ses 112 000km en France. On le réalise aussi à travers des interconnexions avec les pays voisins. RTE c'est aussi un opérateur industriel qui gère, maintient et développe le réseau électrique. Ce soir on va parler justement de cette partie de développement du réseau électrique avec le raccordement d'un nouveau site de production d'énergie. Et RTE réalise aussi des missions de conseil comme ça a été présenté tout à l'heure avec le bilan prévisionnel 2050 avec du conseil en énergie pour éclairer les futurs énergétiques possibles pour la France.

Donc raccorder le parc c'est ce que je vais présenter tout à l'heure. Je vais vous présenter les principaux éléments. Donc raccorder ça veut dire quoi ? Ça veut dire relier le parc énergétique en mer au réseau électrique terrestre. Pour réaliser cela, on va avoir besoin de différents ouvrages qui seront réalisés par RTE : ça commence par une plateforme en mer qui va d'abord collecter l'énergie électrique produite par le parc. Cette énergie va ensuite transiter à travers une liaison sous-marine sous fond marin puis une liaison souterraine jusqu'à la terre. A noter que la liaison sous-marine et la liaison souterraine se rejoignent dans une chambre de jonction à l'atterrage près de la côte. Et en bout de parcours, on arrive sur un poste électrique qui permet de remettre l'énergie sur le réseau électrique.

On parle d'électricité, je vais juste prendre une notion technique car elle va avoir son importance pour la suite. Que ce soit le réseau ou le parc du producteur, ces énergies transitent en énergie électrique alternative comme ce qui alimente ici le bâtiment. Pour le raccordement, on a fait le choix d'utiliser la technologie à courant continu. Alors à courant continu, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on peut faire transiter à peu près deux fois plus d'énergie avec cinq fois moins de liaison ce qui fait une économie significative de travaux à terre et en mer et c'est ce qui nous intéresse pour limiter très fortement les impacts du projet. Le fait de rajouter cet élément-là, cela permet de compléter la discussion sur le schéma. On va avoir sur le poste en mer, on va ajouter une station de conversion qui va convertir l'énergie alternative reçue par le parc en énergie continue donc elle circule en continu sur toute la suite du raccordement. On installera ensuite une seconde station de reconversion qui aura pour objet de reconvertir l'énergie continue en alternative pour repartir sur le réseau qui fonctionne en courant alternatif. Voilà pour les principales informations du raccordement.

Ensuite il s'agit de le positionner dans le territoire. Vous retrouvez sur cette carte la zone Centre Manche dans laquelle se trouvera le parc éolien ainsi que les côtes de la manche, du Calvados et de la Seine-Maritime. Et

représenté en plus, le réseau électrique, le réseau terrestre que l'on va viser pour pouvoir accorder cette énergie sur le réseau terrestre.

Les points particuliers à mentionner :

On ne va pas se connecter n'importe où, on va se connecter là où il existe déjà des postes électriques. Les postes électriques on les retrouve sur ce schéma à travers les points qui sont nommés comme celui de Menuel dans la Manche, de Tourbe dans le Calvados ou du Havre en Seine Maritime.

Alors comme ça a été dit précédemment, il y a déjà un parc. Le premier parc en zone Centre Manche va être raccordé vers le poste de Menuel dans la Manche et donc de ce fait là, le deuxième raccordement ne va pas aller dans la Manche. C'est-à-dire que les points qui sont à vérifier avant d'injecter un peu plus d'1 GW sur le réseau c'est de vérifier que le poste est en mesure de recevoir d'une part et d'autre part que le réseau électrique a la capacité d'acheminer cette puissance supplémentaire. Dans la Manche, ici, il y a déjà plusieurs sites de production qui sont présents. Le raccordement du premier parc rajoute de la production, charge notre réseau et là il s'avère que c'est un point de fragilité qui avait été identifié précédemment. Le fait de raccorder plus de puissance, un nouveau parc, encore dans cette zone pourrait conduire à devoir renforcer une liaison aérienne, celle qui relie la manche au Calvados, d'une longueur d'à peu près 100km donc générer des travaux sur potentiellement 100km d'ouvrage aérien. De ce fait, c'est une hypothèse que nous avons écartée d'emblée.

Cela nous a amené à vous présenter les deux zones d'atterrissage, les deux grands secteurs pour l'atterrissage de ce nouveau raccordement que sont le Calvados et la Seine-Maritime. De ce côté-là on a bien des postes et surtout un réseau en capacité pour recevoir cette puissance supplémentaire. Alors on vous l'a dit plusieurs fois : le raccordement vers le Calvados et le raccordement qui est privilégié parce qu'il s'avère que le poste du Calvados, le poste de Tourbe a aussi la capacité de recevoir cette puissance supplémentaire. De ce fait là, par rapport au schéma présenté tout à l'heure, ça fait un ouvrage de moins à construire ou à développer.

Par ailleurs il y a aussi un deuxième élément, je n'irai pas plus loin pour indiquer notre préférence sur le Calvados, c'est qu'on souhaite pouvoir conserver le potentiel d'accueil de la Seine maritime, les atterrages, pour faire la jonction entre la mer et la terre et le poste électrique pour des projets qui pourraient prendre place tel que dans les perspectives qui ont été présentées précédemment pour le développement qui s'avère nécessaire et important des énergies renouvelables bien qu'aujourd'hui elles ne soient pas encore décidées. Donc en allant vers le Calvados, on dispose à priori d'un projet de moindre impact avec les moindres travaux à réaliser et un projet qui s'inscrit aussi dans l'avenir et qui laisse ouvertes les portes pour des projets futurs. Nous sommes à votre écoute pour apporter toutes les précisions, répondre à vos questions dans la suite de la réunion.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci pour cette présentation. Je propose que l'on passe aux questions. Alors j'ouvre le temps des échanges. Je vous rappelle simplement d'attendre que l'on vous apporte un micro avant de commencer à parler. Si vous pouvez vous présenter éventuellement avant de prendre la parole et la parole est à vous.

PHASE DE QUESTIONS-REPONSES

Pour faciliter la lecture de cette section, les réponses de la MO sont encadrées en bleu. Les réponses de RTE sont encadrées en orange.

Une habitante de Cherbourg

Je ne suis pas un élément neutre car je travaille pour RTE sur le projet du Calvados, des éoliennes du Calvados mais je viens vraiment en tant que spectatrice car je suis Cherbourgeoise donc ça m'intéresse pour ma culture personnelle et j'ai juste une question pour Monsieur CECCATO. Etant donné que vous parliez de potentiellement raccorder sur le Calvados et la station Tourbe : au poste de Tourbe, est-ce que vous utiliseriez la station de conversion attenante au poste de Tourbe ?

Pierre CECCATO, RTE

Merci pour la question. Effectivement, le poste de Tourbe est un poste électrique qui dispose actuellement d'une station de conversion qui convertit le courant continu en courant alternatif qui est reliée aujourd'hui à une liaison entre la France et l'Angleterre, IFA2, d'une capacité d'1GW. La station de conversion a été dimensionnée pour réceptionner et faire transiter cette puissance d'1GW et donc elle ne pourra pas être utilisée pour ce projet supplémentaire d'1GW et un peu plus. Par contre, c'est tout à fait ce type d'ouvrage qu'il s'agirait d'implanter et si c'était au poste de Tourbe de la même manière.

Une habitante de Cherbourg

Bonjour, je travaille pour la centrale nucléaire de Flamanville mais ma question est comme vous : je suis là aussi car je suis habitante de Cherbourg et je suis aussi un peu contente de changer de mode d'énergie. Vous avez dit tout à l'heure quand vous avez présenté l'implantation du projet, vous avez cité Saint-Vaast-la-Hougue et les tours de Saint-Vaast-la-Hougue, je sais qu'il y a un questionnement pour les habitants de Saint-Vaast-la-Hougue par rapport au parc éolien offshore et le risque qu'ils pourraient encourir de perdre leur reconnaissance UNESCO. Ma question c'est : n'existe-t-il pas d'exemple dans le monde où on arrive à avoir un site reconnu UNESCO et un établissement ou une construction un peu industrielle dans le périmètre ? Ça me semble tellement incroyable que tous les sites reconnus UNESCO soit exempt de toute trace de quelque chose.

Arnaud FORGAR, DREAL

Je vais essayer de répondre même si c'est un sujet qui est très vaste. Les tours Vauban de Saint-Vaast-la-Hougue sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO dans un bien que l'on appelle sériel, c'est un ensemble de biens : les fortifications de Vauban, c'est environ 11 ou 12 biens qui sont inscrits au patrimoine de l'UNESCO. Pour les tours de Saint-Vaast, c'est un enjeu qui a été fortement discuté lors du premier débat public sur lequel on a beaucoup travaillé. On a pris déjà des engagements sur le choix de la zone. Quand on vous a montré la frontière de la zone Centre Manche, la frontière Sud-ouest a été définie pour la bonne prise en compte des tours. C'est-à-dire qu'aujourd'hui la zone Centre Manche vient en bordure d'une zone de sensibilité paysagère qui avait été identifiée par une étude consécutive au débat public. C'est-à-dire que les élus et le territoire nous ont averti sur la bonne prise en compte de ces tours. On a justement conduit une étude avec un architecte, un paysagiste et un urbaniste spécialisé du patrimoine pour travailler sur ce bien. Un des résultats est cette carte qui vient signaler que l'interaction potentielle entre un parc éolien et les tours de Saint-Vaast c'est un impact paysager et il a travaillé sur cette carte de sensibilité.

Marion SIVY, SYSTRA

C'est une étude qui est disponible sur le site internet ?

Arnaud FORGAR, DREAL

Oui, vous pouvez la télécharger sur le site internet. On a eu ces résultats avant de choisir la zone définitive de la Centre Manche. On a pris l'engagement vis-à-vis des tours de s'éloigner à plus de 40km. Ce n'est pas suffisant, c'est-à-dire que le simple éloignement ne va pas suffire. Il faut aussi juger, une fois que les machines seront implantées, ce que l'on appelle le lay-out, l'implantation définitive du parc, il faut que l'on puisse évaluer les impacts éventuels de ce sujet. Dans le cahier des charges de l'appel d'offres, on parle de l'appel d'offres du premier projet d'1GW en Centre Manche, on a pris l'engagement que le lauréat mène ce que l'on appelle une étude d'impact patrimonial : c'est-à-dire qu'il évalue les impacts de son projet vis-à-vis de l'impact sur l'inscription UNESCO des tours de Saint-Vaast-la-Hougue. Nous, on a déjà pris un premier garde-fou, on se situe à plus de 40km des tours de Saint-Vaast et après l'implantation on vérifie qu'il n'y a pas d'impact suffisant pour altérer cette inscription UNESCO. L'Etat porte la politique de transition énergétique et porte aussi la politique de préservation du patrimoine donc on veille à essayer de mener les deux de façon cohérente. C'est la première chose prise en compte des tours de Saint-Vaast.

Alors, des exemples avec l'UNESCO et des installations de types éoliennes ça va dépendre de la raison pour laquelle le bien est inscrit : si par exemple vous avez un bien industriel qui, de par son caractère exceptionnel intègre la liste, ça va être plus facile à associer à un projet éolien. Essayez d'inscrire la centrale nucléaire de Flamanville au patrimoine de l'UNESCO, et bien je pense que ce serait un ouvrage qui pourrait accueillir un parc éolien à proximité car c'est la même fonction. Je caricature un peu mais on a des exemples, j'ai en tête trois exemples de biens UNESCO qui ont pu interagir avec un parc éolien : j'ai un exemple en Angleterre où c'est un

site naturel. Ce site naturel a appris qu'accueillir un bien UNESCO à côté de ses côtes ce n'était pas possible donc le projet éolien a été annulé. Deux exemples aux Pays-Bas : un premier exemple, c'était le réseau des moulins des Pays-Bas, le caractère paysager des moulins était trop prégnant, donc le parc éolien a été annulé. Toujours aux Pays-Bas, une usine d'hydroélectricité, là c'était vraiment le caractère mécanique d'hydroélectricité qui était inscrit, ce que l'on appelle la valeur universelle exceptionnelle du bien, c'était vraiment ce caractère industriel qui était mis entre un projet éolien et une usine hydroélectrique c'était cohérent, le projet éolien s'est fait. Ce qui fait que le bien est exceptionnel va pouvoir voir si implanter un parc éolien à proximité est cohérent.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou un besoin d'éclaircissement ?

Une participante

Bonsoir, journaliste à Ouest-France, j'ai une question sur les hypothèses sur lesquelles vous travaillez, sur le chenal Antifer puisque visiblement c'est un peu avancé. Quelles sont les options que vous avez ?

Marion SIVY, SYSTRA

Peut-être qu'on peut compléter avec des commentaires sur le site internet avant de donner la parole à la tribune. Il y avait quelques questions sur le calendrier de raccordement électrique pour les deux projets en Centre Manche : à savoir est-ce que le calendrier est connu à ce jour et notamment est-ce que les demandes de permis seront séparées ou conjointes ? Je propose de répondre aux deux questions simultanément.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Sur le chenal d'accès d'Antifer : aujourd'hui nous avons d'abord échangé avec les usagers de ce chenal. C'est-à-dire principalement le port du Havre et le pilotage du port du Havre. Au regard du trafic général et du trafic maritime, ils ont considéré que l'on pouvait faire évoluer ce chenal. Il faut maintenant mettre en place des études, qui en sont au point de l'état des lieux assez généraliste du trafic maritime. Au regard de nos réunions de travail avec l'ensemble des usagers de la mer cette fois-ci, il a été demandé que l'on fasse un état des lieux beaucoup plus précis notamment en regardant plus précisément les types de navires (pétroliers, navires à passagers, vraquiers, types de longueurs, provenance des navires). Cette étude va être publiée début février, elle sera sur le site. Les cartes d'analyse sont déjà disponibles puisque je les ai vues il y a quelques semaines. L'étape suivante sera d'effectuer une étude de risques. Pour cette étude de risques, on va projeter une organisation du trafic, des voies de navigation, et on va simuler le trafic qui existe aujourd'hui dans ces voies de navigation et on va regarder si on crée du risque par rapport à l'état initial que l'on a aujourd'hui. Le but est que l'on arrive à minima au même niveau de risque voire inférieur à ce qui existe aujourd'hui en termes de collisions évitées ou d'accidents. Une fois que l'on aura validé ce schéma il nous faudra le présenter à l'organisation maritime internationale puisqu'on est dans les eaux internationales donc ça concerne tous les navires et tous les pavillons de ces navires qui naviguent dans ces eaux internationales. Voilà le schéma pour arriver d'ici 3-4 ans à faire évoluer ce chenal d'accès Antifer. On pense que cette réflexion va avoir un impact sur l'ensemble de la zone c'est-à-dire que l'on a identifié d'autres problématiques à lever, moins sur le parc de Courseulles mais plus sur le parc de Fécamp. Aujourd'hui on a un flux de trafic qui passe à travers de ce que sera le parc de Fécamp demain. Ce trafic va se déporter, se concentrer donc on doit aussi le regarder plus précisément et c'est ce qu'on mène également. Il se peut qu'à terme, on ait organisé tout le trafic maritime au titre des navires marchands qui arrivent ou bien qui partent du port du Havre ou de Rouen et que cette zone maritime soit un peu comme cela se passe en Nord Europe, à partir de Dunkerque un navire marchand est encadré dans des voies très strictes, il ne peut pas en sortir jusqu'en Norvège. On va dire que le trafic sera encadré dès le Cotentin alors qu'auparavant cela commençait qu'au niveau de Dunkerque.

Marion SIVY, SYSTRA

Et RTE, sur la question du raccordement et du calendrier d'autorisation.

Pierre CECCATO, RTE

Votre question c'est est-ce qu'il y a deux raccordements ? L'un est déjà en projet.

Marion SIVY, SYSTRA

Ce n'est pas ma question, c'est la question d'un internaute.

Pierre CECCATO, RTE

Je reformule la question pour la salle. Donc il est question du calendrier à la fois du premier raccordement et à la fois du calendrier du raccordement pour le deuxième parc.

Marion SIVY, SYSTRA

Je pense que c'est comprendre l'articulation des calendriers.

Pierre CECCATO, RTE

C'est une question qui arrive un tout petit peu tôt dans le cadre des échanges parce qu'on en est encore à discuter de savoir quelle zone serait retenue pour le deuxième parc. Ce qu'il s'avère déjà être possible, c'est qu'on aura a priori des zones et des secteurs de travaux, d'études que nous vous avons présentés : un premier raccordement vers la Manche et un second raccordement vers deux départements au choix mais pas à la Manche. Celui qui a aussi été présenté précédemment par les services de l'Etat est le calendrier du deuxième parc qui est différent du premier avec l'évidence que le premier raccordement a commencé ses études depuis début 2021 suite à l'annonce qui en avait été faite. Aujourd'hui on a un calendrier qui est déjà posé, actif et en cours : celui du premier raccordement. Et un calendrier qui est encore prospectif à poser et à définir plus précisément pour le deuxième raccordement ce qui rend compliqué d'être plus précis à cette date du projet.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions venant de la salle ?

Une participante

Bonjour, je représente France Energie Eolienne et je suis par ailleurs habitante de la zone qui est concernée par l'AO8 dans le Calvados. Ma question vient sur les autorisations.

Marion SIVY, SYSTRA

AO8 pour ceux qui ne sont pas familiers, c'est bien le projet dont on parle ce soir.

Une participante

Pour revenir à la question sur les autorisations, il y avait une deuxième partie qui concernait le fait que les autorisations puissent être déposées de manière disjointe. Cette facilité a été présentée lors du décret de fin d'année et donc c'était pour savoir comment vous souhaitiez déposer de manière qu'il y ait aussi des travaux qui peuvent concerner la révision des documents d'urbanisme etc... Savoir si vous avez été jusque-là.

Marion SIVY, SYSTRA

Je vous laisse répondre directement.

Pierre CECCATO, RTE

J'ai juste un petit complément de question à poser à la question. Comme on parle de deux projets et on parle aussi de deux sous-parties dans le projet, c'est disjoint par rapport au raccordement ou disjoint des deux raccordements, un par rapport à l'autre ?

Une participante

Si vous pouviez préciser les deux, ce serait parfait.

Pierre CECCATO, RTE

C'est vraiment une question compliquée que vous posez, pour répondre à cette question-là et comprendre de quoi on parle il faut avoir conscience que pour déposer des autorisations, pour préparer un dossier pour déposer des autorisations il y a un certain nombre d'études à réaliser et ça prend le nom d'études d'impact. Ce sont des études qui prennent entre un et deux ans pour être réalisées puisqu'elles ont pour objectif de faire un état de

l'environnement tant humain que les animaux, les fleurs et les activités humaines. Cette étude dure assez longtemps et est sur un périmètre assez circonscrit. En ce qui concerne les activités du réseau transport d'électricité, pour définir la zone d'étude, nous n'avons pas une zone prédéfinie comme précédemment Centre Manche et nos études s'arrêtent là. On doit d'abord définir une zone, je fais plusieurs pas en arrière pour pouvoir répondre. C'est une zone qui doit être définie en « concertation avec le territoire (dite « Fontaine ») et c'est ce que nous faisons actuellement sur le premier projet de raccordement et c'est ce que l'on pourra initier dans quelques mois une fois que la grande zone aura été définie. On pourra commencer à avancer plus précisément pour définir une zone plus petite pour ce deuxième raccordement dans laquelle nos études pourront prendre place. On part sur des plannings qui sont d'emblée différents, séparés d'un an et demi. Ça c'est notre point de départ. Pour ce qui est de la réalisation des études et à fortiori de l'instruction des autorisations, les calendriers démarrent de façon disjointe. C'est un point de départ. Pour ce qui est de travailler ensuite avec le futur lauréat d'un des deux parcs mais ça il va falloir attendre qu'au moins un soit nommé et le suivant aussi pour être en mesure de définir plus précisément les mesures de dépose des autorisations. Jusqu'à présent sur les parcs, tel que ça s'est présenté, les autorisations étaient déposées de manière conjointe.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci. Est-ce que ça répondait à votre question ?

[La participante acquiesce]

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Profitez-en, vous avez la maîtrise d'ouvrage à disposition pour poser vos questions qui peuvent porter sur tout sujet. En attendant, je peux relayer une autre question posée sur le site internet qui n'a pour l'instant pas reçu de réponse mais je crois que la maîtrise d'ouvrage va répondre directement. Comment est-ce qu'on passe d'une fourchette de coût de 110-150€ en 2020, je pense que ça concerne le rachat de l'électricité, à 50-92€ à l'horizon 2030 ? Est-ce que là-dessus vous pouvez apporter des éléments de réponse ?

Damien LEVALLOIS, DREAL

On a un comparatif du coût de l'énergie, ça permet d'avoir des éléments. Sur les installations qui vont être mises en œuvre dans l'année ou dans les deux ans qui viennent on peut penser en Normandie au projet de Fécamp et au projet du Calvados, en face de Courseulles. Ces projets ont été décidés en 2011, donc vont être mis en chantier sous peu avec des coûts de rachat de l'énergie autour de 150€/MWh. Ces coûts sont directement liés à la non-maturité de la filière, en tout cas l'accompagnement de la filière pour qu'elle devienne compétitive. Ça se retrouve dans toutes les filières industrielles. Toute filière industrielle qui démarre a besoin de soutien public pour pouvoir se mettre en œuvre. L'intérêt c'est à la fois d'obtenir une filière mature qui puisse à terme fournir de l'énergie compétitive et l'intérêt aussi puisque c'est comme ça que l'ONU l'écrit dans toutes ses documents liés au changement climatique ou dans ses conventions internationales c'est que les pays Occidentaux, origine même des pollutions et du relargage de CO² dans l'atmosphère doivent accompagner les pays émergents dans d'autres systèmes énergétiques que les centrales thermiques au charbon qui sont aujourd'hui les moins chères. Aujourd'hui cette filière, tous les pays de l'Europe l'accompagnent et on arrive avec les évolutions technologiques qui naissent au fur et à mesure des différents projets. Aujourd'hui avoir des éoliennes à Courseulles ou à Fécamp à 7MW avec à terme des premières machines 12MW c'est ce qui est construit à Cherbourg en partie pour la partie pâle. On a déjà une 15MW qui est sortie de chez Vestas ou qui est en cours de validation. Il y a déjà des perspectives à 20MW, c'est-à-dire que les éoliennes grandissent. Si elles grandissent, ça veut dire que le coût d'installation au MW diminue puisque là où il fallait 3-4 éoliennes il n'y en a plus qu'une à poser. Elles sont plus grandes donc elles brassent plus de vent, elles sont plus grandes, donc on peut les mettre plus loin en mer, le vent est plus régulier. Finalement, petit à petit le coût de l'énergie diminue et à la fin quand vous voyez ce tableau, en tout cas pour l'éolien en mer, ça devient quasiment l'énergie la plus compétitive dans les dix années qui arrivent avec ce développement énergétique. On peut penser que l'on pourra proposer un système énergétique à des pays côtiers autres que des centrales à charbon et donc faire pareil pour nos engagements décidés d'un point de vue international.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci.

Arnaud FORGAR, DREAL

Simplement un complément sur le 2030, la fourchette qui était donnée, je ne sais plus laquelle c'était.

Marion SIVY, SYSTRA

Il y avait deux fourchettes qui étaient comparées, 110-150€ en 2020 et 50-92€ à l'horizon 2030.

Arnaud FORGAR, DREAL

50-92€ c'est à l'horizon 2030, c'est déjà une réalité. C'est-à-dire que des projets en développement affichent des coûts inférieurs à 50€ du MWh, on pense à Dunkerque notamment qui a été le dernier projet attribué en France aux alentours de 44-45€/MWh, donc c'est déjà une réalité.

Marion SIVY, SYSTRA

D'autres questions de la part des personnes présentes ? N'hésitez pas, que personne ne reparte avec des remords car vous n'avez pas posé une question. Parfois c'est une petite question mais n'hésitez pas, le maître d'ouvrage est encore là pour ça.

S'il n'y a pas plus de questions, peut-être qu'on peut présenter la suite avec le calendrier des autres rendez-vous de la concertation, des autres moyens de contribuer. Avant cela, peut-être que les garants souhaitent prendre la parole.

CONCLUSION

Laurent PAVARD, garant CNDP

J'ai peu de choses à dire. On est dans le cœur de cible de ce projet et de cette concertation. Il faudra que l'on analyse pourquoi ça n'a pas mobilisé davantage ce soir. Cherbourg est très concerné, l'agglomération de Cherbourg s'est lors de la conférence de presse positionnée comme un leader dans ce projet parce qu'il y a des ambitions notamment dans le domaine de l'économie mais il y a plein de sujets qui devraient concerner les habitants de Cherbourg et l'agglomération. Il faudra voir pour quelles raisons on a une assistance peu nombreuse ce soir. On a déjà eu des réunions avec une assistance un peu plus nombreuse.

L'objectif qui était annoncé par mon collègue Jean TRARIEUX c'est d'informer le public, lui permettre de s'exprimer. Le maître d'ouvrage fait du mieux possible mais il faut qu'on touche quand même un peu de monde. Il y a un certain nombre de moyens d'information qui ont été déployés notamment des distributions de tracts dans les boîtes aux lettres. J'espère que Cherbourg a bien été desservi. Et des informations dans la presse, il faudra peut-être revenir sur des publications dans Ouest France et Paris Normandie pour qu'avant les réunions il y ait du monde.

Sur les sujets qui ont été soulevés ce soir par le public, ça correspond à des préoccupations qui ont déjà été exprimées lors de réunions précédentes notamment sur les questions de délai, les questions d'économie aussi, Monsieur LEVALLOIS rappelait les perspectives de trajectoire sur l'éolien en mer. Je crois que ce qu'il sera important de voir sur le futur, on a parlé raccordement ce soir, je rappelle qu'il y a des réunions qui seront prévues plutôt dans le Calvados pour creuser un peu plus cet aspect de raccordement. Il y en a une la semaine prochaine à Colleville-Montgomery donc plutôt du côté de Caen.

Les questions de patrimoine ont été soulevées, cela fait partie des préoccupations. La réunion qui s'est tenue à Quettehou la semaine dernière a été fortement orientée sur ce sujet-là. Donc dans le calendrier que vous avez devant les yeux, il y a une réunion qui est prévue sur cette thématique-là le 4 février, dans un peu plus d'une quinzaine de jours à Quettehou. Si vous souhaitez approfondir ce sujet, venez à Quettehou c'est une salle qui est assez vaste. La prochaine réunion, je crois que c'est la semaine prochaine et ensuite il y a des réunions thématiques. Il reste plein de moyens pour le public, pour s'exprimer, en particulier l'utilisation à la fois du site internet de la concertation. Le public peut poser des questions et déposer des avis. Tous ceux qui ont reçu la documentation dans leur boîte aux lettres peuvent envoyer une carte T qui sera traitée, soit dépôt d'un avis soit dépôt d'une question. Aujourd'hui, on en a à peu près 150 c'est ça ?

Marion SIVY

50.

Laurent PAVARD, garant CNDP

50, pardon. Ça devrait croître et embellir avec le temps jusqu'à la fin de notre concertation. Bonne atmosphère et bon climat de discussion disons, même si l'on aurait pu avoir plus de questions. Si le public n'a pas de question, on ne va pas répondre à des questions qui ne se posent pas. Je vous souhaite une bonne soirée, merci.

Marion SIVY

Et Monsieur LEVALLOIS peut-être pour conclure.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Je vous remercie d'être venus. Vous avez vu le calendrier, vous avez pu le lire et vous l'avez dans les documents que vous avez pris à l'entrée. Dans ces documents, il y a la synthèse et le petit carton avec la lettre T si d'autres questions vous viennent plus tard et que vous voulez les poser par écrit vous pouvez utiliser ce petit carton. N'hésitez pas à aller sur le site internet. Vous pouvez mettre des avis sur le site, pas que des questions. Vous pouvez lire aussi, nous avons fait une foire aux questions, si vous avez des interrogations peut-être que vous y trouverez des informations. Ce site est le site de l'Etat, eoliennesenmer.fr, on a tous les projets que l'Etat mène sur toutes les façades maritimes.

Nous, au titre de cette concertation, on a fait le choix comme je le disais tout à l'heure, de parler de la transition énergétique au travers du changement climatique. On veut aller voir les jeunes générations, aller dans les universités puisque ce sont ces générations qui seront impactées par ces changements. On va aller à l'Université de Caen par deux fois, dans une école d'ingénieur, à l'Université de Rouen, du Havre. On va aussi proposer aux collectivités la mise en place sur leur territoire de fresques du climat et fresques océanes de façon que les gens s'acculturent à ces sujets du changement climatique. On va ouvrir la possibilité d'aller voir des chantiers en cours puisqu'on a le chantier de Courseulles, on va ouvrir le chantier du raccordement au public, on va faire aussi une visite du port du Havre qui sera l'occasion de voir comment un port maritime peut faire sa transition énergétique et aussi visiter en même temps les infrastructures de la filière d'énergie renouvelable. Je pense à l'usine Siemens-Gamesa qui est en train de s'installer sur le port du Havre et les fondations gravitaires qui sont en cours de construction du parc éolien de Fécamp. On essaye d'aller à la rencontre du public au travers de débats mobiles sur différents marchés de la région et on va mettre en place un colloque environnement fin avril, j'espère qu'il se tiendra à Cherbourg pour que des scientifiques viennent répondre aux interrogations du ou des publics sur l'environnement et la manière dont ces projets impactent ou pas l'environnement, ou contribuent à son amélioration au sens systémique puisque le but est d'évacuer nos énergies fossiles.

Une réunion de restitution aura lieu en fin de parcours où on pourra aborder tout ce que l'on a pu entendre et notamment les apports au cahier des charges pour choisir l'industriel qui construira ce parc éolien. Je vous invite à parler de ce projet autour de vous et puis il y a d'autres rencontres à Cherbourg même si elles sont sur des thématiques toutes les questions seront les bienvenues. Merci pour votre venue et bonne soirée.

Marion SIVY

Merci, je vais quand même demander s'il n'y a pas un dernier remord de question.

Un participant

Monsieur, vous interrogez sur les raisons pour qu'il y ait si peu de monde. Moi ce que j'aimerais c'est une réponse plutôt qu'une question. Effectivement, c'est vrai qu'une réunion dont le lieu n'est pas annoncé c'est assez difficile pour qu'il y ait du public. Il y a encore deux jours on ne savait pas encore où se tiendrait cette réunion. C'est assez facile de comprendre les raisons du manque de personnes dans ces conditions-là. C'est plus une réponse que j'aurais voulu avoir plus qu'une question.

Une participante

Je m'intéresse beaucoup à ce sujet et j'ai vu l'article du journal qui n'affichait pas le lieu. J'ai cherché partout, hier j'ai cherché partout sur internet, j'ai tapé « réunion Cherbourg sur les éoliennes » et j'ai eu un mal fou pour trouver. Finalement j'ai trouvé sur le site mais même là c'était très difficile de trouver. Finalement j'ai trouvé et j'ai informé un collègue à côté. Je pense que le problème est simple, il y eu un gros problème de communication tout simplement.

Laurent PAVARD, Garant CNDP

C'est la question que les garants se posent, peut-être le maître d'ouvrage aussi d'ailleurs. Il est important de communiquer de façon abondante avant les réunions pour que le public soit informé et que ceux qui souhaitent puissent venir et que ce ne soit pas un jeu de piste pour savoir où se trouve la réunion. Il y a vraiment une correction de trajectoire à prévoir pour la suite de la concertation, que l'information sur les salles soient vraiment données par tous les moyens possibles bien à l'avance parce qu'on ne peut pas demander au public d'aller chercher sur un site internet qu'il ne connaît pas forcément, l'endroit où se trouve les réunions. C'est vraiment un aspect très important. Et je vous remercie de nous avoir donné une première explication.

Laetitia SAVARY, DREAL Normandie

Je vous remercie effectivement de ce retour, je suis Laetitia SAVARY et je travaille à la DREAL Normandie également. Juste un petit complément en plus du site internet de la concertation, on a créé quatre réseaux sociaux, quatre comptes que vous pouvez retrouver tout en bas du site internet de la concertation. Si vous voulez vous abonner, il y a Facebook, LinkedIn, Instagram et Twitter, on s'efforce de mettre à jour régulièrement, de faire des publications notamment sur les futures réunions. Donc n'hésitez pas peut-être à suivre un de ces canaux

si vous le souhaitez pour avoir les dernières informations à jour.

Damien LEVALLOIS, DREAL

L'histoire de la salle qui n'est pas bien défini c'est aussi quelque chose que l'on a subi avec les raisons sanitaires. C'est-à-dire que l'on avait des salles qui étaient choisies bien en avance et on s'est aperçu que l'on ne pouvait pas demander les passes sanitaires car on ne peut pas interdire à quelqu'un de rentrer. Il a fallu que l'on trouve des salles beaucoup plus grandes, et on se retrouve dans une salle très grande aujourd'hui. Tous les documents étaient déjà publiés et sortaient et on ne pouvait pas mettre les salles car on recherchait des salles plus grandes, c'est aussi un sujet. La concertation, la participation citoyenne a les mêmes règles que ce que vous entendez aujourd'hui sur les meetings politiques. C'est entièrement libre donc les seules possibilités que l'on ait sont les masques et la distanciation et ça on l'a appris au moment où on était en train de publier nos documents. C'est vrai qu'il n'y avait pas le nom des salles, on pensait que le site internet pouvait répondre, peut-être qu'il faut qu'on remette à la une. Madame est allée sur le site mais c'est difficile donc il faudra qu'on demande que la réunion qui arrive soit vraiment sur la première page pour qu'il n'y ait pas de recherches. Peut-être qu'on va pouvoir modifier ça.

Laurent PAVARD, Garant CNDP

Un site internet est un biais intéressant mais ça ne peut pas être le seul. Vous avez d'autres outils comme par exemple la presse et si vous changez de salle, publiez un encart dans la presse parce que des journaux comme Ouest France et je ne sais pas si Paris Normandie est très lu mais en tout cas la presse est un bon moyen de faire connaître. Alors il y a aussi d'autres moyens, il faut mettre un peu d'argent. Sur un débat public, en général, on fait de l'affichage sur les panneaux publicitaires afin que le public soit bien informé. Il faudra y veiller et y penser.

Marion SIVY, SYSTRA

Attendez Madame, on vous apporte un micro s'il vous plaît.

Une participante

Ça veut dire que là par exemple, pour la tenue de ce débat, vous n'aviez pas contacté les journaux locaux ? Vous n'aviez pas fait de communiqué de presse pour qu'il y ait un petit encart qui soit publié ? Je m'excuse pour les journalistes de Ouest France et de la Manche Libre mais j'ai lu Presse de la Manche aujourd'hui et il n'y avait rien. Je n'ai pas vu une ligne sur le débat de ce soir et j'ai fait comme madame.

Marion SIVY, SYSTRA

On peut donner la parole à la journaliste de Ouest France derrière qui lève la main. On est obligé de changer de voilettes entre chaque prise de parole pour préserver les consignes sanitaires. Désolé pour cet interlude.

Une journaliste de Ouest France

Je ne peux parler que pour Ouest France et ce serait intéressant que notre collègue de la Manche Libre puisse s'exprimer aussi. En fait il y a plusieurs difficultés sur la communication, en ce moment il y a plusieurs enquêtes publiques d'ampleur. On nous donne de nombreuses dates d'un coup et si vous voulez, nous on essaye de suivre l'événement, de l'annoncer mais parfois c'est vrai qu'on est pris dans le flot des événements chaque jour et on ne pense pas systématiquement à faire un communiqué pour dire « attention il y a cette réunion-là ». Effectivement, il n'y avait pas de salle parce que je me rappelle que précédemment dans la semaine, un peu plus tôt, je m'étais dit il faudrait qu'on l'annonce et il n'y avait pas de salle indiquée donc ça a été un frein. Et quand je me suis moi-même renseignée pour venir ce soir, donc c'était dans la journée, la réunion d'aujourd'hui était dans « réunions passées ». Il fallait déjà, dans le site, naviguer de façon un peu bizarre. Et dernier point, je pense que les inscriptions préalables, étant donné qu'on est dans des salles assez grandes, ça freine aussi, ça fait des choses en plus à faire.

Laurent PAVARD, garant CNDP

Juste une remarque pour la presse. Evidemment, la presse fait un travail d'information utile mais je pense que si vous avez beaucoup de rédactionnel à produire vous ne refusez sûrement pas la publication d'une page, d'un quart de page de publicité par exemple où on affiche la prochaine réunion et son lieu.

Linda Marteau, La Manche Libre

Bonsoir, Linda Marteau pour la Manche Libre sur Cherbourg. Je ne peux que confirmer ce qu'a dit ma consœur de Ouest France, des difficultés pour avoir le lieu précis ce soir et on avait bien annoncé par contre la tenue de la réunion suite à la conférence de presse. Après, nous, si je peux me défendre, on est aussi un hebdomadaire, on sort qu'une fois par semaine, il y a peut-être une personne en charge de la communication qui peut nous faire une piqûre de rappel. N'hésitez pas à venir vers nous.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci pour toutes ces précisions, ces compléments apportés. Je ne sais pas si vous souhaitez revenir dessus Monsieur LEVALLOIS.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Ecoutez, on va faire évoluer notre système. C'est vrai qu'on a fait la conférence de presse, c'était la semaine dernière, le 4 janvier. Moi je n'ai fait que des rendez vous « presse » cette semaine, tous les jours, pour moi l'information passait. J'ai répondu aux journalistes tous les jours, le matin, l'après-midi donc c'est un peu dissonant par rapport à tout ce qu'on m'a demandé. On va faire évoluer, voir pourquoi notre webmaster est allé si vite à mettre notre réunion dans « passée ». Il est très réactif mais alors là il est plus que réactif du coup. On va surtout lui demander d'afficher les réunions en cours vraiment sur la première page. Pour l'histoire de l'inscription, peut-être qu'on va faire apparaître qu'elle n'est pas forcément obligatoire mais c'est vrai que pour des aspects sanitaires c'est toujours plus simple qu'on sache auparavant qui vient afin de rappeler quelqu'un, si son nom est mal écrit à l'entrée on sait qu'on l'a sur le site. On va peut-être faire apparaître que ce n'est pas obligatoire de s'inscrire, peut-être que ce n'est pas assez explicite. On a au moins trois rencontres à Cherbourg, entre Quettehou et Cherbourg, le but c'est que les gens viennent à ces réunions thématiques s'ils n'ont pas pu venir à la réunion de présentation de projet.

Pour toutes les personnes inscrites, si vous êtes inscrits à la newsletter, vous recevrez un mail récapitulant les événements de la semaine. Donc en tout cas vous êtes dans le circuit, vous le resterez.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci à tous, bonne soirée.



Pour en savoir +

concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr

www.eoliennesenmer.fr

DREAL Normandie

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*